



SEPANSO

Reconnue d'utilité publique - Affiliée à France Nature Environnement
Membre fondateur de la confédération France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine



Une force pour la nature

Concours photo des 50 ans de la SEPANSO La biodiversité en Aquitaine

Règlement

Article 1 - Présentation du concours

A l'occasion de ses 50 ans, la fédération SEPANSO Aquitaine organise un concours photographique, gratuit et ouvert à tous les photographes **amateurs**, sur le thème de la biodiversité en Aquitaine.

Le but de ce concours est de permettre aux participants, par leurs photographies, de contribuer à sensibiliser le public à la protection de la nature et de l'inviter à découvrir la biodiversité présente sur le territoire géographique d'intervention de la SEPANSO, soit les cinq départements de l'Aquitaine "historique" : Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques.

Article 2 - Thème et catégories

Le thème général : **La biodiversité en Aquitaine**

Le concours comprend 5 catégories :

- **Faune**
- **Flore**
- **Paysages**
- **Macrophotographie**
- **La nature reprend ses droits** (prix réseaux sociaux)

Les quatre premières catégories seront jugées par un jury (article 9).

La catégorie « La nature reprend ses droits » donnera lieu à un vote uniquement sur Facebook, dans un but de sensibilisation des habitants à l'acceptation de la nature sauvage dans ou aux abords des habitations et constructions humaines.

Les photos concourant dans cette catégorie seront publiées sur la page Facebook de la SEPANSO et soumises au vote des utilisateurs. Les photographies gagnantes seront celles comptabilisant le plus de mentions « J'aime ».

Article 3 - Conditions de participation

La participation est libre, gratuite et ouverte aux photographes amateurs uniquement, résidant en France métropolitaine.

Les mineurs devront transmettre une autorisation signée de leur représentant légal, avec ses coordonnées de contact. Cette autorisation doit être manuscrite et transmise par mail (scannée) en même temps que la(les) photographie(s).

Chaque participant peut adresser un maximum de deux photographies par catégorie.

Article 4 - Comment participer

La participation au concours s'effectue par envoi de fichiers numériques.

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest
Sections départementales : SEPANSO Dordogne, SEPANSO Gironde, SEPANSO Landes, SEPANLOG, SEPANSO Pyrénées-Atlantiques
Associations affiliées : Aquitaine Alternatives, CREAQ, Cistude Nature, Ocean'Obs

En participant au concours, le participant :

- S'engage à être l'auteur de la photographie et à en posséder les droits
- Autorise la SEPANSO à l'utiliser dans le cadre de la communication relative au concours photo et/ou à l'intégrer à l'exposition itinérante prévue à l'issue du concours si elle est sélectionnée par le jury.
- Déclare avoir pris connaissance et approuver le règlement dudit concours.

La ou les photographies doivent être transmises avec :

- L'identité de l'auteur (Nom - Prénom)
- L'adresse postale de l'auteur
- Le numéro de téléphone et l'adresse mail de l'auteur
- La catégorie pour laquelle la photographie est proposée
- Le lieu où la photographie a été prise (commune, lieu-dit...)
- Une courte légende/description de la photographie (espèce, saison...) et/ou l'intention de l'auteur (pourquoi cette photographie, quel est le message, que représente-t-elle à vos yeux ?...)
- La mention : "*J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation.*"
- Une autorisation parentale si le participant est mineur

Attention : veuillez à nous **fournir des informations de contact valides**. Si l'adresse électronique est incorrecte, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il ne nous appartient pas de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée. Votre potentiel lot serait alors remis à un autre lauréat.

Article 5 - Envoi des photographies

L'envoi des photographies s'effectue exclusivement par courrier électronique pour les 4 premières catégories à l'adresse concours-photo@sepanso.org et doit s'accompagner des informations mentionnées à l'article 4. L'utilisation de sites de transfert tels que "Wetransfer" ou "Grosfichiers" est recommandée.

Les photos concourant dans la catégorie "La nature reprend ses droits" peuvent être adressées également via la page Facebook de la SEPANSO.

Les formats acceptés sont les fichiers jpg, png, gif, jpeg, psd, eps et tif.

Les photographies peuvent être en couleur ou en noir et blanc.

Il doit s'agir de photographies non compressées et originales, n'ayant pas subi de transformation ou de montage (recadrage ou ajustement de luminosité/contraste acceptés).

L'auteur d'une image sélectionnée s'engage à fournir sur simple demande des organisateurs le fichier original (raw, nef, jpeg natif...).

La résolution minimale de la photographie doit être de 300 dpi, avec un minimum de 2500 pixels pour le plus grand côté. La taille du fichier ne pourra excéder 10 Mo.

Pour la catégorie « la nature reprend ses droits la résolution minimale attendue est de 1500 pixels pour le plus grand côté.

Article 6 - Durée du concours

Le concours prendra fin le 15 août 2019 à minuit.

Toute participation donnera lieu à un accusé de réception par mail.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la durée du concours s'il le juge nécessaire.

Article 7 - Prix du concours

Le jury attribuera des prix dans chaque catégorie et un prix général. En outre, un prix spécial sera décerné pour le gagnant « réseaux sociaux ».

Les lots récompensant les lauréats sont offerts par la SEPANSO, ainsi que par nos "partenaires cadeaux" dont la liste figure sur la page dédiée au concours sur le site Internet de la SEPANSO (www.sepanso.org).

Aucun prix en nature ne pourra être échangé contre sa valeur en euros.

Article 8 - Publication des résultats

Le jury délibèrera en septembre 2019. Les résultats seront rendus publics lors des événements relatifs aux 50 ans de la SEPANSO.

Les auteurs des photographies primées et de celles qui seront sélectionnées pour composer l'exposition itinérante seront contactés et informés par mail.

Article 9 - Composition du jury et critères de sélection

Le jury sera composé de membres de la SEPANSO et de personnalités associées (naturalistes, photographes, partenaires institutionnels...) dont la liste figure sur la page dédiée au concours sur le site Internet de la SEPANSO (www.sepanso.org).

Les membres du jury ne peuvent pas participer à ce concours.

Le jury portera une attention particulière aux éléments suivants :

- Intérêt artistique (esthétique, technicité)
- Intérêt en terme de valorisation de la biodiversité
- Intérêt en terme de sensibilisation à la protection de la nature

Article 10 - Restrictions

Ce concours invite le public à photographier la vie sauvage présente sur le territoire d'intervention de la SEPANSO. Ainsi, ne seront retenues que les photographies ayant été prises dans l'un des cinq départements de l'Aquitaine "historique" : Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques.

En participant à ce concours, le photographe s'engage à réaliser des clichés dans le plus grand respect des milieux naturels, de la faune et de la flore. Seront refusées les photographies jugées contraires aux valeurs de la SEPANSO et allant à l'encontre de l'objectif de sensibilisation à la richesse de la nature dans la région et à sa protection, en particulier celles ayant contribué à perturber le milieu naturel et la faune (espèces captives, clichés au nid, dérangement, etc...).

D'autre part, le concours vise à montrer la richesse naturelle de la biodiversité en Aquitaine. De fait, seront également refusées les photographies relatives aux espèces exotiques invasives, de même que celles montrant des espèces domestiques ou horticoles.

Article 11 – Droits d'auteur

Les clichés primés, ainsi qu'une sélection des meilleures photos dans chaque catégorie, seront utilisés pour composer l'exposition itinérante du concours photo. Ils sont également susceptibles d'être utilisés par la SEPANSO et ses partenaires membres du jury dans le cadre de la communication concernant le concours.

Outre ces utilisations, si les organisateurs du concours souhaitent exploiter une photographie d'un participant, cela donnera obligatoirement lieu à la signature d'une convention avec l'auteur, précisant les utilisations et les supports prévus ainsi que la durée.